

Département de l'Ain
Arrondissement de Belley
Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Bureau
séance du 12 juillet 2012

Objet de délibération :
Avis du Syndicat Mixte du projet de
modification du PLU d'Ambutrix

Sont présents 09 membres convoqués le 03 juillet 2012

Sont excusés : Robert GREFFET, Pascal PROTIERE, Josiane EXPOSITO, Jacques BERTHOU

La Présidente fait part de la sollicitation, par la commune d'AMBUTRIX, de l'avis du syndicat mixte dans le cadre de la modification de son PLU prescrite le 24 septembre 2010.

Elle précise que l'objet de cette modification concerne la mise en compatibilité du PLU approuvé le 27 juin 2003 avec le Schéma de Secteur d'Ambérieu approuvé le 31 mars 2006.

Elle rappelle en effet que suite à l'analyse de la compatibilité des PLU avec le SCOT et le Schéma de Secteur d'Ambérieu, réalisée conjointement en 2009 par les services de l'Etat et du syndicat mixte BUCOPA, il avait été convenu qu'une simple procédure de modification suffisait pour le PLU d'Ambutrix.

Les points d'incompatibilité retenus concernaient le nombre de logements sociaux et la diversité de l'offre de logements.

En effet, les dispositions du PLU approuvé en 2003 ne permettait pas à la commune d'atteindre ses objectifs en la matière.

La présidente présente aux membres du Bureau les dispositions contenues dans ce projet de modifications qui permettent désormais à travers une Orientation d'Aménagement et de Programmation, la réalisation à horizon 2020 de 17 logements locatifs aidés tout en veillant à prévoir l'urbanisation à plus long terme du village, à travers une OAP indicative d'une future zone d'urbanisation classée en 2AU.

**Le Bureau,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,**

-REND UN AVIS FAVORABLE au projet de modification du PLU d'AMBUTRIX prescrite le 24 septembre 2010.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

**La Présidente,
Jacqueline SELIGNAN**